

14 mai 1985 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, au Collège de France, notamment sur ses propositions en matière d'enseignement, mardi 14 mai 1985.

Monsieur l'administrateur,

- Mesdames, messieurs les professeurs,

- Mesdames, messieurs,

- Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole en ce Collège où ont été inaugurés tant de cours célèbres. Il y a bien longtemps que j'étais venu, en effet, et je vous avais rappelé, monsieur l'administrateur, quelques uns de mes souvenirs, quand j'étais étudiant dans cette salle que je ne reconnais pas.

- Lorsque je vous ai demandé de me proposer vos "réflexions sur l'enseignement de l'avenir", certains ont pu s'étonner que je fasse appel à une institution vénérable, fondée, vous venez de le rappeler, par le Roi de France en 1530, pour esquisser à grands traits l'Ecole du vingt et unième siècle. Si la qualité du rapport qui m'a été remis et que je commenterai dans un instant ne suffisait pas à le justifier, je donnerais deux raisons très simples : la science et la liberté.

- La science : le Collège de France a depuis sa fondation été composé des savants et des penseurs parmi les plus prestigieux. Des premiers lecteurs royaux d'hébreu, de grec et de mathématiques, aux chaires de physique statistique, de bio-énergétique cellulaire ou de sémiologie, le Collège de France a toujours su accueillir les recherches les plus avancées, les branches nouvelles de la science qui n'auraient pas trouvé ailleurs les conditions favorables à leur épanouissement. Il a toujours su exprimer l'état présent du mouvement scientifique, tel du moins qu'on peut le saisir en France. "Docet omnia" telle est votre devise.

- Et voilà la liberté. C'est ce que disait il y a un siècle, le 13 avril 1884, Renan à ses collègues. Lui qui avait été destitué en 1864, au lendemain de sa leçon inaugurale, pour ces quatre mots "Jésus, cet homme incomparable", lui que la République avait rétabli dans ses fonctions en 1870. "La liberté, écrit Renan, s'adressant à ses pairs, est notre essence. Quand le vent de l'esprit mesquin et du dogmatisme intolérant souffle sur le monde, nous attendons... Et on revient toujours à nous car nous sommes les découvreurs de la vérité, et la découverte de la vérité, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre historique, soit dans l'ordre social, est ce qui importe plus à l'homme. La société privée de mainteneurs jurés de la vérité, -je continue de citer Renan, -est livrée sans -défense aux monstres que l'humanité a vaincus, mais qui tendent sans cesse à la ressaisir, l'ignorance, la brutalité, la superstition". Bien entendu, je laisse à Renan, pour certains détails, sa liberté d'appréciation, mais le sens de son discours et l'ordre de sa pensée n'en sont pas moins remarquables. Il y a aussi la façon de le dire, qui est aussi assez conforme, je le pense, à la pratique quotidienne des membres du Collège de France.

Les "propositions pour l'enseignement de l'avenir", que vous m'avez remises et que j'ai lues attentivement, sont, à mon sens, une contribution précieuse à la réflexion sur l'avenir de notre enseignement. Elles laisseront, je le pense, leur marque dans la politique éducative de notre pays. Aussi je veux vous répéter mes remerciements pour la qualité et l'utilité de votre travail, et je vous dois en retour quelques commentaires.

- Ainsi que j'en avais exprimé le souhait, vous avez énoncé des principes et j'en retiendrai trois, avant de formuler à mon tour trois propositions d'action. en réponse à vos suggestions. Trois

avant de renvoyer à mon tour deux propositions à votre, en réponse à vos suggestions et principes :

- Le premier, "l'unité dans le pluralisme".

- Il y a, dites-vous, des contradictions et des conflits à propos du système d'enseignement, et vous êtes pleinement conscients de l'intérêt que représente, pour notre pays, la possession d'un système d'enseignement capable d'offrir aussi démocratiquement que possible un enseignement aussi scientifique que possible. C'est pourquoi vous proposez une série de choix qui revêtent la forme non du compromis, mais de l'optimum. Ainsi, dépassant l'alternative de l'étatisme et du libéralisme, vous confiez à l'Etat le soin de neutraliser certains effets funestes de ce que j'appellerai la concurrence que vous voulez voir s'instaurer entre les institutions scolaires, au moins au niveau de l'enseignement supérieur. Et ce rôle me paraît convenir tout à fait à l'Etat, en ce domaine et ailleurs. Et si vous formulez l'idée d'une nécessaire autonomie, c'est avec modération, dans le souci, je vous cite, de "protéger les individus et les institutions les plus défavorisées contre la ségrégation scolaire pouvant résulter d'une concurrence sauvage". Et là encore, vous en recommandez l'application prioritaire à l'enseignement supérieur. Je partage ces préoccupations.

- Et de fait, la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur renforce l'autonomie de ces établissements. Outre le statut commun des universités, dont l'usage pourra démontrer la souplesse, elle prévoit des statuts particuliers pour les grands établissements et d'autres encore pour les écoles extérieures aux universités. L'autonomie des universités et les caractères propres - y compris celui de recrutement - des autres établissements de l'enseignement supérieur instaurent les conditions de leur compétitivité.

- Dans l'établissement scolaire, les lois de décentralisation transforment les lycées et les collèges, vous le savez, en établissements publics locaux. Et ce sera chose faite à la rentrée prochaine. Les décrets d'application prévoient en outre que chaque établissement pourra établir un programme d'actions éducatives particulières. Les relations que ces établissements noueront avec les collectivités locales et avec les entreprises augmenteront encore leur marge d'autonomie, notamment par l'obtention de ressources diversifiées, qui viendront compléter celles que l'Etat leur procure. Après quoi, un bilan devra être dressé, et d'autres étapes pourront être envisagées sur cette voie.\

Deuxième principe : "l'ouverture dans et par l'autonomie".

- Vous avez souligné, à juste titre qu'il fallait éviter je cite : "De sacrifier au mythe de l'ouverture sur la vie, qui peut conduire à des aberrations". Mais, à condition que cette ouverture soit bien orientée et réfléchie, elle devient salutaire. L'école ne doit pas vivre comme dans un cocon. Et rien n'est plus important pour le monde de l'éducation, que d'être ouvert sur la société, sur l'économie.

- C'est pourquoi le gouvernement a pris récemment des dispositions et des initiatives qui y concourent. L'appel du Premier ministre ` Laurent Fabius ` à réaliser des jumelages entre les écoles et les entreprises a été entendu : cinq mille jumelages sont prévus d'ici à la fin de ce mois. La formation permanente des adultes est une autre voie privilégiée de collaboration entre les établissements d'enseignement et le monde économique. Compte tenu des moyens financiers de la nation, Etat et entreprises, compte tenu aussi de la place grandissante de la formation permanente dans la valorisation de la ressource humaine, l'éducation nationale devra prendre une plus large part à cette tâche.\

Troisième principe : "La révision périodique des savoirs enseignés".

- Personne n'a plus d'autorité que le Collège de France, je le proclame ici, pour libérer le système d'enseignement des faux préalables et des fausses exigences qui conduisent à l'alourdissement continu des programmes et à l'augmentation incessante des exigences imposées aux enfants. Avec pour effet, on le sait, que l'essentiel, en bien des cas, n'est pas acquis. Je retiens la nécessité de soumettre les programmes à une révision périodique, destinée à opérer les allègements et les renouvellements indispensables. Personne ne croira que, partant de vous, cela pourrait signifier que les enfants seraient débarrassés de toute obligation.

- Et cette adaptation est nécessaire dans l'enseignement général, elle est purement et simplement

vitale dans l'enseignement professionnel et technique. Notre pays n'aura pas, dans les années à venir, les ouvriers qualifiés, les techniciens compétents dont il a besoin, si nous n'assurons pas une bonne cohérence entre nos formations professionnelles et les emplois offerts par les entreprises. Je sais que la tâche n'est pas aisée, qu'elle demande aux enseignants un effort personnel de formation permanente pour eux-mêmes, quand ce n'est pas une véritable reconversion. Et pourtant, la révision de la carte de nos formations est un enjeu assez important pour qu'on y mette tout le prix qu'il faut, chacun en conviendra. Je sais que le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale y procéderont dans les meilleurs délais.\

Et voici, comme je vous l'avais annoncé, trois propositions d'actions nouvelles à partir de vos réflexions. Vous avez bien voulu, mesdames et messieurs les professeurs, conclure l'énoncé des principes qui devraient, selon vos vœux, fonder l'enseignement de l'avenir, par la suggestion de quelques expériences à tenter. Et je pense à quelques développements.

- D'abord, je retiens votre proposition de créer une université ouverte, utilisant les techniques de l'enseignement à distance et contribuant largement à la formation permanente des adultes.

L'actuel Centre national d'enseignement par correspondance pourrait être la base de cet édifice. Sa conception et ses méthodes de travail devraient être alors revues dans cette perspective, son équipement modernisé. A cette fin, M. le ministre de l'éducation nationale `Jean-Pierre Chevènement`, consulté, a confirmé qu'il soumettrait au gouvernement un projet avant l'été prochain.\

Vous vous êtes d'autre part nettement prononcés en faveur de la création d'une chaîne de télévision éducative et culturelle. Certes, à la veille de l'ouverture de nouveaux canaux de télévision, de diffusion nationale et, en plus grand nombre, à l'échelon local, il serait d'utilité publique de prévoir l'occupation d'un de ces canaux par une telle chaîne, je le répète, éducative et culturelle.

- Etant donné l'ampleur de l'investissement financier et le grand rassemblement de compétences qu'implique un tel projet, cela suppose des entreprises capables de fournir des productions audiovisuelles susceptibles d'être largement diffusées.

- Or, force est de constater qu'en la matière, l'initiative privée comme celle de l'Etat sont prises en défaut. Par exemple, il n'existe pas sur le marché, de produits aussi simples qu'une vidéothèque du théâtre classique français, anglais, allemand. Il n'existe pas davantage d'encyclopédie audiovisuelle, générale ou spécialisée. Sans de telles productions et beaucoup d'autres, ne serait-il pas illusoire de parler d'une chaîne éducative et culturelle ?

- Voilà pourquoi le gouvernement devra faire des propositions portant sur le contenu qui accuse un retard qui pourrait inquiéter. On pourrait me dire à quoi bon multiplier canaux, satellites, télévisions publiques ou privées, nationales ou locales s'il n'y a pas de programme à fournir ? Et là se trouve l'application même de vos recherches, car ce contenu quel sera-t-il ? Faudra-t-il rechercher les oeuvres fatiguées, souvent médiocres, à bas prix à force d'avoir servi, tirées de tous les fonds presque oubliés des productions étrangères ? Oui, le gouvernement fera des propositions qui porteront sur ce contenu. L'Etat, sans vouloir se substituer à quiconque, peut aider à rattraper ce retard et il ne le fera pas seul, l'évolution même des décisions que j'ai été amené à prendre, ou à faire prendre, le démontre.\

Enfin, mesdames et messieurs, vous avez émis la suggestion d'une évaluation permanente des établissements d'enseignement. Pour l'enseignement supérieur, l'affaire est conclue puisqu'il y a quelques jours, j'ai personnellement installé le Comité national d'évaluation des universités, précisément chargé de cette mission.

- Pour l'enseignement scolaire, une telle évaluation est plus délicate. Les enseignants et beaucoup de parents d'élèves, sont attachés à l'égalité formelle des établissements et je comprends leurs craintes qu'une publicité des qualités et des défauts des uns et des autres n'accentue des inégalités réelles. D'un autre côté, je ne méconnais pas les mérites de l'émulation qui vous tient à coeur.

- Je me tournerai encore une fois vers le Premier ministre, vers le ministre de l'éducation nationale, vers le gouvernement, c'est sa tâche, afin qu'il étudie les procédures qui permettront

d'appliquer de façon expérimentale à l'enseignement scolaire le principe que nous avons adopté pour les établissements de l'enseignement supérieur. Et dans un premier temps, cela pourrait se faire pour les lycées, disons à l'échelon des académies.\

Voilà, mesdames et messieurs les professeurs, les réflexions initiales que je tire du rapport que vous m'avez remis. Et je veux encore exprimer, vous exprimer ma gratitude pour avoir abandonné un moment vos travaux - ceux qui vous occupent ordinairement - et pour avoir accepté de réfléchir ensemble à l'avenir de notre enseignement.

- Ce n'est pas parce que la création du Collège de France remonte à François 1er que l'on peut en tirer la conclusion qu'il s'agit d'une démarche désuète, dépassée, sans signification. Je reprocherais plutôt à un très grand nombre de responsables de la nation française, de l'Etat d'avoir négligé une telle institution, où des intelligences et des compétences se rassemblent et, je le crois, un très grand désir de servir le pays. Il serait dommage de ne pas les utiliser pour en tirer le meilleur pour la collectivité nationale, bien que vos travaux sont l'objet-même pour lequel vous avez été admis dans cette assemblée : ils ont bien sûr, une destination collective. Mais ceci ajouté à cela n'est pas indifférent. En particulier, quelques uns d'entre vous, que je ne citerai pas, - cela n'est pas de mon domaine -, ont marqué dans la suite de ces travaux, dans leur cohérence et dans leur bon achèvement une capacité, une volonté de synthèse en même temps qu'une possibilité de se faire comprendre de chacun, qui comme dans toute collectivité, j'imagine, ou dans toute société, est d'être assez remarquable, surtout lorsque ce genre de démarche n'est pas habituel. Je suis donc très sensible à cet effort et quand je dis je, cela veut dire que tout naturellement, beaucoup d'autres que moi perçoivent et percevront la qualité et l'utilité de ce travail.\

Mais je ne veux pas terminer cet exposé sans dire quelque chose sur la situation du Collège de France lui-même, en particulier sa situation matérielle. L'Etat a pour devoir, noble et modeste, mais malgré tout fort important, non seulement de protéger vos libertés, mais aussi de pourvoir à votre intendance. Et vous ne sauriez être insensible à ce dernier rôle. La recherche avancée coûte cher. Elle demande des gens, des femmes, des hommes qui aient acquis à travers leur propre expérience et leurs propres études les moyens d'avancer. Il faut aussi des laboratoires, il faut des matériels, il faut de la place, ce qui n'est pas le plus simple à acquérir, de l'espace, le mot est à la mode. Une première partie d'un programme d'extension de vos locaux dans l'ancienne Ecole polytechnique, vous avez bien voulu le souligner, monsieur l'administrateur, s'achève cette année-même. La deuxième partie, c'est prévu, commencera l'année prochaine.

- Je pense que M. le ministre de l'éducation nationale `Jean-Pierre Chevènement`, ainsi que M. le secrétaire d'Etat aux universités `Roger-Gérard Schwartzberg` pourront utilement poursuivre cette conversation pour que soient examinées, y compris sur le -plan du personnel, bien entendu, les quelques améliorations, non seulement souhaitables, mais possibles.\

Concluons ce discours qui n'est pas une leçon inaugurale, par deux réflexions. Il faut, dites-vous faire du métier de professeur, le premier des métiers. J'accorde volontiers ce privilège, au sens où vous l'entendez. Le métier de ceux qui ont pour fonction de faire des hommes est indiscutablement le premier des métiers. Premier dans l'ordre des devoirs et des exigences, premier dans l'ordre des responsabilités. Je ne crois pas qu'il y ait de liens plus forts en dehors de ceux du lien familial et encore la famille et son autorité sont-elles inséparables de cette transmission du savoir, du père et de la mère aux enfants.

- Métier premier sans doute dans l'ordre des responsabilités qui mérite un surcroît de considération et de respect, à la mesure, on le sait bien, des obligations que les maîtres sauront s'imposer. Et j'ai confiance, je dois le dire ici, dans cette salle, où tant de voix illustres se sont exprimées, celles des maîtres du Collège de France, J'ai confiance dans les maîtres de notre pays, quel qu'en soit le niveau. Si je m'exprime dans ces termes devant vous, il me semble que je pourrais, toutes choses étant égales, les exprimer aussi dans l'école de base de tant de petites communes, où s'affirment le dévouement et le sérieux de maîtres ignorés de nous, mais qui font la France, tout simplement.

- A la plus haute instance française d'enseignement et de recherche qui a travaillé à repenser l'organisation de l'enseignement de la France. Je rénète donc. au nom des parents et des enfants

l'organisation de l'enseignement de la France, je répète encore, de nom des parents et des enfants le merci qu'on leur doit. Et aux douze mille enseignants qui ont sacrifié leurs vacances de Pâques pour devenir capables, dès la prochaine rentrée, d'enseigner l'informatique à tous, comment ne pas dire bravo. Ils ont sacrifié quelque chose d'important pour eux, le repos, la vie de famille, le loisir nécessaire, peut-être aussi la possibilité d'une étude particulière pour eux-mêmes, ils l'ont fait, tout simplement pour permettre à l'école de disposer à la rentrée prochaine de ce moyen technique exceptionnel, unique dans le monde que la France vient de décider pour doter chaque école des techniques les plus modernes.

- Vous savez aussi qu'une éducation de qualité est la condition du succès de toute nation. C'est que la science est une force productive. Et, dans l'immense compétition planétaire pour la maîtrise des mutations qui s'imposent à nous, l'avenir, vous le savez bien, appartient à celles des nations qui auront su faire et qui auront pu gagner le pari de l'intelligence. Je veux dire le pari de l'intelligence pour le savoir, ou du moins pour l'apprentissage de la connaissance.

- Eh bien moi je suis sûr, et vous venez de m'en apporter une preuve supplémentaire, que la France appartiendra, commence d'appartenir et qu'elle sera longtemps membre, du collège des nations victorieuses. Merci.\